

FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

VC93618 - ÉMAIL JAUNE - POUDRE

Date de révision : 03/07/2017
Version 9

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

1.1 Identificateur du produit

Dénomination commerciale : VC93618 - EMAIL JAUNE - POUDRE
Type de produit et emploi : Email céramique d'utilisation industrielle
Caractérisation chimique : mélange de glaçure poreuse fondue à haute température et de matières brutes.

1.2 Usages principaux de la substance/mélange et usages déconseillés

Usage recommandé : Matières premières dans la céramique
Usages déconseillés : usages différents de ceux recommandés

1.3 Données relatives au fournisseur de la fiche de sécurité

Fournisseur :
Les Cousins SARL
160 rue des 4 Termes – ZI des Paluds
13782 Aubagne cedex
Tél. +33 4 42 82 26 26
Numéro de téléphone de la société et/ou d'un organisme officiel de consultation en cas d'urgence :
Centre Antipoison de Paris
Hôpital Fernand Vidal
200, rue du Faubourg Saint Denis
75475 Paris cedex 10
Tél. + 33 1 40 05 48 48
Personne chargée de la fiche de données de sécurité : gestionfds@lescousins.fr

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP) :

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique, Catégorie 1	H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques
Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 1	H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments de l'étiquette

Étiquetage Règlement CE 1272/2008 (CLP) :

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement :	Attention
Mentions de danger :	H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence :	Prévention : P273 : Éviter le rejet dans l'environnement. Intervention : P391 : Recueillir le produit répandu. Élimination : P501 : Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

2.3 Autres risques

Une substance/mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0.1% et plus.

FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

VC93618 - ÉMAIL JAUNE - POUDRE

Date de révision : 03/07/2017
Version 9

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

N.A.

3.2 Mélanges

Verre/Fritte.

Minéral silicatique.

Composants dangereux contenus aux termes de la directive 67/548/CEE et classification relative :

Identifiants	Nom	Concentration	(*) Classification Règlement CE N° 1272/2008	
			Classification	Limites de concentration spécifiques
CAS N° : 65997-18-4 N° CE : 266-047-6 N° d'enregistrement : 01-2119548361-42-xxxx	Friites, produits chimiques (contient cadmium)	>= 2,5% - < 10%	Aquatic Acute 1 ; H400 Aquatic chronic 1 ; H410	
Substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail :				
CAS N° : 1332-58-7 N° CE : 310-12-76 N° d'enregistrement : Exempt Annexe V.7	[1]KAOLIN	< 10%	-	-

(*) Le texte complet des phrase H est détaillé dans la section 16 de cette fiche de sécurité

[1] Substance avec une limite d'exposition professionnelle (voir section 8.1)

4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des mesures de premier secours

Conseils généraux : Ne pas laisser la victime sans surveillance.

En cas de contact avec la peau :

Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Laver abondamment à l'eau et au savon.

En cas de contact avec les yeux :

Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution. Enlever les lentilles de contact. Protéger l'œil intact.

Maintenir l'œil bien ouvert pendant le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste consulter un médecin spécialiste.

En cas d'ingestion :

Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau Faire immédiatement vomir et appeler le médecin.

Maintenir l'appareil respiratoire dégagé. Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas d'inhalation :

En cas d'inconscience, allonger ben position latérale stable et appeler un médecin.

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et retardés

Aucuns à notre connaissance.

4.3 Indication de l'éventuelle nécessité d'une consultation médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Traitement : La procédure de premier secours doit être établie avec le concours du médecin du travail responsable.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit.

5.2 Risques particuliers comportés par la substance ou la préparation

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau dans les égouts ou les cours d'eau.

5.3 Précaution pour les sapeurs-pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions, dispositifs de protection individuelle et procédures d'urgence

Éviter la formation de poussières.

Éviter l'inhalation de la poussière.

Assurer une ventilation adéquate.

FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

VC93618 - ÉMAIL JAUNE - POUDRE

Date de révision : 03/07/2017
Version 9

6.2 Mesures de précaution de type environnemental

Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol.
Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.
Éliminer l'eau de lavage en accord avec les réglementations locales et nationales.
En cas de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.
Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, stable.

6.3 Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Ramasser et évacuer sans créer de poussière. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination

6.4 Renvoi à d'autres paragraphes

Voir également les paragraphes 8 et 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions pour une manipulation sûre :

Ne pas manger, ne pas fumer et ne pas boire dans la zone de travail.
Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.
Éliminer l'eau de lavage en accord avec les réglementations locales et nationales.
Éviter le rejet dans l'environnement.
Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.
Éviter la formation de poussière.
Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme.
A manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

7.2 Conditions pour un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement.
Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.
Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

Consulter les directives techniques pour l'utilisation de cette substance/ ce mélange.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	N° CAS	Type de valeur	Paramètres de contrôle	Exprimé comme	Base
KAOLIN	1332-58-7	VME	10 mg/m ³		FR VLE
Informations supplémentaires :	Valeurs limites indicatives				
Frites, produits chimiques (contient du cadmium)	65997-18-4	VLCT (VLE)	0.05 mg/m ³ (cadmium)	cadmium	FR VLE
Informations supplémentaires :	Substances préoccupantes en raison d'effets toxiques pour la reproduction possibles, Substances devant être assimilées à des substances pour l'homme', Substances préoccupantes en raison d'effets mutagènes possibles. Valeurs limites indicatives.				

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

frites, produits chimiques (contient cadmium) :
Utilisation finale: Travailleurs.
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
Valeur: 4 µg/m³
Valeur en référence à la valeur de l'oxyde de cadmium et non à la fritte elle-même.

Utilisation finale: Adulte de la population générale
Voies d'exposition: Oral(e)
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
Valeur: 1 µg/kg pc/jour
Valeur en référence à la valeur de l'oxyde de cadmium et non à la fritte elle-même.

FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

VC93618 - ÉMAIL JAUNE - POUDRE

Date de révision : 03/07/2017
Version 9

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

frittés, produits chimiques (contient cadmium) :	Eau douce Valeur: 0,19 µg/l Valeur en référence à la valeur de l'oxyde de cadmium et non à la fritte elle-même.
	Eau de mer Valeur: 1,14 µg/l Valeur en référence à la valeur de l'oxyde de cadmium et non à la fritte elle-même.
	Station de traitement des eaux usées Valeur: 20 µg/l Valeur en référence à la valeur de l'oxyde de cadmium et non à la fritte elle-même.
	Sédiment d'eau douce Valeur: 1,8 mg/kg poids sec (p.s.) Valeur en référence à la valeur de l'oxyde de cadmium et non à la fritte elle-même.
	Sédiment marin Valeur: 0,64 mg/kg poids sec (p.s.) Valeur en référence à la valeur de l'oxyde de cadmium et non à la fritte elle-même.
	Sol Valeur: 0,9 mg/kg poids sec (p.s.) Valeur en référence à la valeur de l'oxyde de cadmium et non à la fritte elle-même.
	Oral(e) Valeur: 0,16 Aliments mg / kg Valeur en référence à la valeur de l'oxyde de cadmium et non à la fritte elle-même.

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Donnée non disponible

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux :	Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure Lunettes de sécurité à protection intégrale
Protection des mains :	Gants en polyalcool vinylique ou en caoutchouc nitrile-butyle Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive. Nettoyer les gants à l'eau et au savon avant de les retirer. Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.
Protection de la peau et du corps :	Tenue de protection étanche à la poussière. Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.
Protection respiratoire :	Dans le cas où la concentration de la poudre dépasse 10 mg/m ³ le masque anti-poussière est recommandé.
Mesures de protection :	Porter un équipement de protection adéquat. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ
VC93618 - ÉMAIL JAUNE - POUDRE
Date de révision : 03/07/2017
Version 9

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques générales

Aspect et couleur :	Poudre blanche
Odeur :	Inodore
Seuil d'odeur :	N.A.
pH :	Donnée non disponible.
Point de fusion/congélation :	Donnée non disponible.
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition :	N.A.
Inflammation solides/gaz :	Non inflammable
Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosion :	N.A.
Densité des vapeurs :	Non pertinent
Point éclair :	Non pertinent
Vitesse d'évaporation :	N.A.
Pression de vapeur :	Non pertinent
Densité relative :	Non pertinent
Hydro-solubilité :	Insoluble
Lipo-solubilité :	Insoluble
Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Non pertinent
Température d'auto-allumage :	N.A.
Température de décomposition :	N.A.
Viscosité :	N.A.
Propriétés explosives :	Non explosif
Propriétés comburantes :	Non oxydant

9.2 Autres informations

Miscibilité :	N.A.
Lipo-solubilité :	N.A.
Conductibilité :	N.A.
Propriétés caractéristiques des groupes de substance	N.A.
Viscosité :	Non pertinent
Densité apparente :	1500-3000 kg/ m ³

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Stable en conditions normales.

10.2 Stabilité chimique

Stable en conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune

10.4 Conditions à éviter

Stable en conditions normales

10.5 Matériaux incompatibles

Aucun en particulier

10.6 Produits de décomposition dangereux :

Aucun.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë :

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale :	Remarques: Donnée non disponible
Toxicité aiguë par inhalation :	Remarques: Donnée non disponible
Toxicité aiguë par voie cutanée :	Remarques: Donnée non disponible

Composants :

Frittes, produits chimiques (contient cadmium):

Toxicité aiguë par voie orale :	DL50 (Rat): 890 mg/kg p.c./jour Remarques: toxicité, en référence à la valeur de toxicité de l'oxyde de cadmium et non à la fritte elle-même.
Toxicité aiguë par inhalation :	CL50: 259 mg/m ³ Méthode: OCDE ligne directrice 403 Remarques: toxicité, en référence à la valeur de toxicité de l'oxyde de cadmium et non à la fritte elle-même

FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

VC93618 - ÉMAIL JAUNE - POUDRE

Date de révision : 03/07/2017
Version 9

Corrosion cutanée/irritation cutanée :

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants :

frites, produits chimiques (contient cadmium) :

Résultat: Pas d'irritation de la peau

Remarques: Évaluation des données humaines et animales disponibles

Résultat: Pas d'irritation de la peau

Remarques: Irritation cutanée in vivo

toxicité, en référence à la valeur de toxicité de l'oxyde de cadmium et non à la fritte elle-même

Lésions oculaires graves/irritation oculaire :

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

frites, produits chimiques (contient cadmium):

Résultat: Pas d'irritation des yeux

Remarques: Évaluation des données humaines et animales disponibles

Résultat: Pas d'irritation des yeux

Remarques: Irritation oculaire in vivo

toxicité, en référence à la valeur de toxicité de l'oxyde de cadmium et non à la fritte elle-même

Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Sensibilisation cutanée: Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire: Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Remarques: Donnée non disponible

Composants:

frites, produits chimiques (contient cadmium):

Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Remarques: Évaluation des données humaines, animales et autres disponibles

Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Remarques: Étude in vivo

toxicité, en référence à la valeur de toxicité de l'oxyde de cadmium et non à la fritte elle-même

Mutagenicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

frites, produits chimiques (contient cadmium):

Génotoxicité in vitro :

Résultat: Les données issues des systèmes expérimentaux in vitro et in vivo ne sont pas cohérentes mais elles suggèrent que le cadmium, sous certaines formes, possède des propriétés mutagènes.

Remarques: toxicité, en référence à la valeur de toxicité de l'oxyde de cadmium et non à la fritte elle-même

Génotoxicité in vivo :

Résultat: Concernant l'exposition humaine, les données sont également conflictuelles mais un potentiel mutagène, via les voies d'exposition orale et par inhalation, n'est pas à exclure. Seuil possible pour les effets mutagènes.

Remarques: toxicité, en référence à la valeur de toxicité de l'oxyde de cadmium et non à la fritte elle-même

Cancérogénicité :

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

frites, produits chimiques (contient cadmium):

Voie d'application: Inhalation

LOAEL: 0,03 mg/m³

Remarques: toxicité, en référence à la valeur de toxicité de l'oxyde de cadmium et non à la fritte elle-même

FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

VC93618 - ÉMAIL JAUNE - POUDRE

Date de révision : 03/07/2017

Version 9

Toxicité pour la reproduction :

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

frites, produits chimiques (contient cadmium):

Effets sur la fertilité :

Fertilité: Dose sans effet toxique observé: 0,23 mg/m³

Remarques: toxicité, en référence à la valeur de toxicité de l'oxyde de cadmium et non à la fritte elle-même

Incidences sur le

développement du fœtus :

Résultat: Des effets sur le développement ont été observés après une exposition orale et par inhalation aux composés de cadmium, dans des études sur les rats et les souris. Des modifications neurocomportementales ont été rapportées en l'absence de toxicité maternelle, mais la solidité de ces observations n'était pas suffisante pour en déduire une NOAEL appropriée.

Remarques: toxicité, en référence à la valeur de toxicité de l'oxyde de cadmium et non à la fritte elle-même

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique :

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée :

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité à dose répétée :

Composants:

frites, produits chimiques (contient cadmium):

Dose sans effet toxique observé: 0,12 mg/kg/jour

Voie d'application: Oral(e)

Organes cibles: Reins, Os

Remarques: toxicité, en référence à la valeur de toxicité de l'oxyde de cadmium et non à la fritte elle-même

NOAEL: 0,013 mg/m³

Voie d'application: Inhalation

Remarques: toxicité, en référence à la valeur de toxicité de l'oxyde de cadmium et non à la fritte elle-même

Toxicité par aspiration :

Non classé sur la base des informations disponibles.

Expérience de l'exposition humaine :

Composants:

frites, produits chimiques (contient cadmium):

Inhalation :

Symptômes: Irritation respiratoire

Remarques: Évaluation des données humaines et animales disponibles - Non irritant

Irritation respiratoire in vivo - Non irritant

toxicité, en référence à la valeur de toxicité de l'oxyde de cadmium et non à la fritte elle-même

Information supplémentaire

Produit:

Remarques: Donnée non disponible

Composants:

frites, produits chimiques (contient cadmium):

Remarques: Le cadmium est essentiellement absorbé par voie orale et par inhalation. Il est ensuite transporté via le foie jusqu'aux reins, et il n'est pas métabolisé. Le cadmium est ensuite excrété très lentement via les déchets corporels.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Produit:

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité chronique pour le milieu aquatique :

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

VC93618 - ÉMAIL JAUNE - POUDRE

Date de révision : 03/07/2017

Version 9

Composants:

frites, produits chimiques (contient cadmium):

Toxicité pour les poissons :

CL50 (Poisson): 34 µg/l

Durée d'exposition: 24 jr

Remarques: toxicité, en référence à la valeur de toxicité de l'oxyde de cadmium et non à la fritte elle-même

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques :

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 38 µg/l

Durée d'exposition: 48 h

Remarques: toxicité, en référence à la valeur de toxicité de l'oxyde de cadmium et non à la fritte elle-même

Toxicité pour les algues :

CE50 (algues): 18 µg/l

Durée d'exposition: 72 h

Remarques: toxicité, en référence à la valeur de toxicité de l'oxyde de cadmium et non à la fritte elle-même

NOEC (algues): 0,85 µg/l

Point final: Toxicité chronique pour les plantes aquatiques

Durée d'exposition: 24 h

Remarques: toxicité, en référence à la valeur de toxicité de l'oxyde de cadmium et non à la fritte elle-même

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 10

Toxicité pour les bactéries :

NOEC (Organismes sédimentaires): 1225 milligramme par kilogramme

Point final: Toxicité chronique pour le milieu aquatique

Remarques: toxicité, en référence à la valeur de toxicité de l'oxyde de cadmium et non à la fritte elle-même

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) :

NOEC: 0,47 µg/l

Durée d'exposition: 46 jr

Remarques: toxicité, en référence à la valeur de toxicité de l'oxyde de cadmium et non à la fritte elle-même

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) :

NOEC: 0,16 µg/l

Durée d'exposition: 21 jr

Remarques: toxicité, en référence à la valeur de toxicité de l'oxyde de cadmium et non à la fritte elle-même

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) :

10

Toxicité pour les organismes vivant dans le sol :

NOEC: 3,6 mg/kg

Point final: Toxicité terrestre chronique

Espèce: Micro-organismes du sol

Remarques: toxicité, en référence à la valeur de toxicité de l'oxyde de cadmium et non à la fritte elle-même

NOEC: 5 mg/kg

Point final: Toxicité terrestre chronique

Espèce: Invertébrés du sol

Remarques: toxicité, en référence à la valeur de toxicité de l'oxyde de cadmium et non à la fritte elle-même

Toxicité pour les plantes :

NOEC: 1,8 mg/kg

Point final: Toxicité terrestre chronique

Espèce: Plantes

Remarques: toxicité, en référence à la valeur de toxicité de l'oxyde de cadmium et non à la fritte elle-même

FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ
VC93618 - ÉMAIL JAUNE - POUDRE
Date de révision : 03/07/2017
Version 9

Toxicité des sédiments :	CE50: 0,2 mg/l Durée: 30 min Type de Test: Inhibition de la respiration Sédiment: boue activée Substance d'essai: boue activée Remarques: toxicité, en référence à la valeur de toxicité de l'oxyde de cadmium et non à la fritte elle-même
Toxicité pour les organismes terrestres :	NOEC: 1,6 mg/kg Point final: Toxicité terrestre chronique Espèce: Oiseaux Remarques: toxicité, en référence à la valeur de toxicité de l'oxyde de cadmium et non à la fritte elle-même

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit: Biodégradabilité :	Remarques: Donnée non disponible
Composants: frites, produits chimiques (contient cadmium): Biodégradabilité :	Résultat: Facilement biodégradable. Méthode: Dégradation biotique Remarques: Non applicable toxicité, en référence à la valeur de toxicité de l'oxyde de cadmium et non à la fritte elle-même Résultat: Hydrolyse en tant que fonction du pH Méthode: Dégradation abiotique Remarques: Non applicable toxicité, en référence à la valeur de toxicité de l'oxyde de cadmium et non à la fritte elle-même Résultat: Photolyse Méthode: Dégradation abiotique Remarques: Non applicable toxicité, en référence à la valeur de toxicité de l'oxyde de cadmium et non à la fritte elle-même Résultat: Oxydation atmosphérique Méthode: Dégradation abiotique Remarques: Non applicable toxicité, en référence à la valeur de toxicité de l'oxyde de cadmium et non à la fritte elle-même
kaolin: Biodégradabilité :	Remarques: Donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit: Bioaccumulation :	Remarques: Donnée non disponible
Composants: frites, produits chimiques (contient cadmium): Bioaccumulation :	Concentration: 15 kg/kg ps Remarques: BSAF- Biota Sediment Accumulation Factor toxicité, en référence à la valeur de toxicité de l'oxyde de cadmium et non à la fritte elle-même Espèce: algues Facteur de bioconcentration (FBC): 15.116 Remarques: toxicité, en référence à la valeur de toxicité de l'oxyde de cadmium et non à la fritte elle-même

Espèce: Invertébrés
Facteur de bioconcentration (FBC): 5.000
Remarques: toxicité, en référence à la valeur de toxicité de l'oxyde de cadmium et non à la fritte elle-même

Espèce: vertébrés
Facteur de bioconcentration (FBC): 233
Remarques: toxicité, en référence à la valeur de toxicité de l'oxyde de cadmium et non à la fritte elle-même

kaolin:
Bioaccumulation :

Remarques: Donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Produit:
Répartition entre les compartiments
environnementaux :

Remarques: Donnée non disponible

Composants:
frites, produits chimiques (contient cadmium):
Répartition entre les compartiments
environnementaux :

Adsorption / désorption
Milieu : Sol
Remarques: Non indiqué, toxicité, en référence à la valeur de toxicité de l'oxyde de cadmium et non à la fritte elle-même

kaolin:
Répartition entre les compartiments
environnementaux :

Remarques: Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:
Evaluation :

Une substance/préparation ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

Composants:
frites, produits chimiques (contient cadmium):
Evaluation :

Une substance/préparation ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..
Remarques: Non applicable
toxicité, en référence à la valeur de toxicité de l'oxyde de cadmium et non à la fritte elle-même.

12.6 Autres effets néfastes

Produit:
Information écologique supplémentaire :

Remarques: Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.
Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Composants:
frites, produits chimiques (contient cadmium):
Cheminement et devenir dans l'environnement :

Aucun(e) à notre connaissance.

FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ
VC93618 - ÉMAIL JAUNE - POUDRE
Date de révision : 03/07/2017
Version 9

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.
Remettre les excédents et les solutions non recyclables à une entreprise d'élimination des déchets agréée.
Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.

Emballages contaminés : Vider les restes.
Éliminer comme produit non utilisé.
Ne pas réutiliser des récipients vides.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 Numéro ONU :

ADN : UN 3077
ADR : UN 3077
RID : UN 3077
IMDG : UN 3077
IATA : UN 3077

14.2 Nom d'expédition ONU approprié :

ADN : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.
(frites, produits chimiques (contient cadmium))
ADR : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.
(frites, produits chimiques (contient cadmium))
RID : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.
(frites, produits chimiques (contient cadmium))
IMDG : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S.
(frits, chemicals (contains cadmium))
IATA : Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s.
(frits, chemicals (contains cadmium))

14.3 Classe(s) de danger pour le transport :

ADN : 9
ADR : 9
RID : 9
IMDG : 9
IATA : 9

14.4 Groupe d'emballage :

ADN	Groupe d'emballage :	III
	Code de classification :	M7
	Numéro d'identification du danger :	90
	Étiquettes :	9
ADR	Groupe d'emballage :	III
	Code de classification :	M7
	Numéro d'identification du danger :	90
	Étiquettes :	9
	Code de restriction en tunnels :	(-)
RID	Groupe d'emballage :	III
	Code de classification :	M7
	Numéro d'identification du danger :	90
	Étiquettes :	9
IMDG	Groupe d'emballage :	III
	Étiquettes :	9
	EmS Code :	F-A, S-F
IATA	Instructions de conditionnement (avion cargo) :	956
	Instructions de conditionnement (avion de ligne) :	956
	Instruction d'emballage (LQ) :	Y956
	Groupe d'emballage :	III
	Étiquettes :	9

FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

VC93618 - ÉMAIL JAUNE - POUDRE

Date de révision : 03/07/2017

Version 9

14.5 Risques environnementaux :

ADN	Dangereux pour l'environnement :	oui
ADR	Dangereux pour l'environnement :	oui
RID	Dangereux pour l'environnement :	oui
IMDG	Polluant marin :	oui

14.6 Précautions spéciales pour les utilisateurs :

N.A.

14.7 Transport en vrac selon l'annexe II de MARPOL 73/78 et le code IBC:

Type de bateau :	N/A
Catégorie de pollution :	N/A

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Normes sur la santé, la sécurité et la protection de l'environnement/législation spécifique du mélange

Convention Internationale sur les Armes Chimiques (CWC) Inventaire des Produits Chimiques Toxiques et des Précurseurs. : N'est pas interdit ni/ou contrôlé.

REACH- Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et mélanges dangereux et de certains articles dangereux (Annexe XVII) : N'est pas interdit ni/ou contrôlé.

Règlement CE N° 649/2012 du Parlement Européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux. : N'est pas interdit ni/ou contrôlé.

REACH – Liste des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59) : Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (Règlement (CE) N° 1907/2006(REACH), Article 57).

REACH – liste des substances soumise à autorisation (Annexe XIV) : N'est pas interdit ni/ou contrôlé.

Règlement CE N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone. : N'est pas interdit ni/ou contrôlé.

Règlement CE N° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants. : N'est pas interdit ni/ou contrôlé.

Seveso III : Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses : Non applicable.

	Quantité 1	Quantité 2
E1 DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT	100 t	200 t

Maladies Professionnelles (R-461-3, France) : 25: Affections consécutives à l'inhalation de poussières minérales renfermant de la silice cristalline, des silicates cristallins, du graphite ou de la houille..

15.2 Evaluation de la sécurité chimique

Non applicable.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants :

EINECS (European Union) : Listé ou en conformité avec l'inventaire

SWISS (Switzerland) : Listé ou en conformité avec l'inventaire

TSCA (United States) : Dans l'inventaire TSCA

DSL/NDSL (Canada) : Tous les composants de ce produit sont listés sur la liste canadienne LIS.

AICS (Australia) : Listé ou en conformité avec l'inventaire

NZIoC (New Zealand) : Listé ou en conformité avec l'inventaire

ENCS (Japan) : N'est pas en conformité avec l'inventaire

ISHL (Japan) : N'est pas en conformité avec l'inventaire

FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

VC93618 - ÉMAIL JAUNE - POUDRE

Date de révision : 03/07/2017

Version 9

KECI (Korea) :	Listé ou en conformité avec l'inventaire
PICCS (Philippines) :	Listé ou en conformité avec l'inventaire
IECSC (China) :	Listé ou en conformité avec l'inventaire
TCSI (Taiwan) :	Listé ou en conformité avec l'inventaire
CICR (Turkey) :	Listé ou en conformité avec l'inventaire
INSQ (Mexico) :	N'est pas en conformité avec l'inventaire

16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet pour phrase H .

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Aquatic Acute : Toxicité aiguë pour le milieu aquatique

Aquatic Chronic : Toxicité chronique pour le milieu aquatique

STOT RE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Paragraphes modifiés de la révision précédente :

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE
2. IDENTIFICATION DES DANGERS
3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS
4. PREMIERS SECOURS
5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE
6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE
7. MANIPULATION ET STOCKAGE
8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE
9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES
10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ
11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES
12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES
13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ÉLIMINATION
14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT
15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Principales sources bibliographiques :

ECDN – Réseau d'information et informations chimiques sur l'environnement – Centre de recherche commun, Commission de la Communauté Européenne.

PROPRIETES DANGEREUSES DES MATERIAUX INDUSTRIELS DE SAX – Huitième édition – Van Nostrand Reinold.

ACGIH – Threshold limit Values – 2004 edition.

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière.

L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.